



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Cergy-Pontoise, le

13 MARS 2019

Service de l'aménagement  
territorial

Pôle mission territoriale

Affaire suivie par P.SAAVEDRA/Kévin ROUAULT  
Tél. : 01 34 25 26 67  
[pilar.saavedra@val-doise.gouv.fr](mailto:pilar.saavedra@val-doise.gouv.fr)  
[kevin.rouault@val-doise.gouv.fr](mailto:kevin.rouault@val-doise.gouv.fr)  
SAT/PMT/PS/KR n°2019-91

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Monsieur le Maire d'Avernes

**Objet :** Avis de l'État sur le projet de PLU arrêté le 04 septembre 2018.

**P.J. :** - annexes I et annexe II.

- carte retrait-gonflement des sols argileux.
- arrêté portant classement des infrastructures de transports terrestres.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la commune d'Avernes, je vous communique par la présente mon avis sur le projet de PLU arrêté par votre conseil municipal en date du 04 septembre 2018 et reçu le 21 décembre 2018 en Préfecture.

Au vu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le projet de PLU appelle certaines observations.

**Aussi, je ne pourrai émettre un avis favorable sur ce projet de PLU qu'à condition que les modifications suivantes soient apportées, permettant ainsi d'en assurer la sécurité juridique :**

- démontrer la compatibilité de votre projet de PLU avec les orientations et les prescriptions du Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France notamment quant à l'atteinte des objectifs de densification,
- mettre en cohérence les documents avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- démontrer l'utilisation économe des espaces naturels et agricoles.

.../...

Vous trouverez deux annexes jointes à cet avis. La première détaille et complète les modifications demandées à intégrer dans votre projet de PLU. La seconde mentionne les erreurs ponctuelles et modifications souhaitées dans le document, et identifie les thèmes qui auraient mérité d'être davantage développés.

Enfin, vous avez été informé par courrier en date du 23 mai 2016 du plan d'action concernant le déploiement du GéoPortail de l'Urbanisme (GPU) et je vous invite à mettre en ligne votre PLU, une fois approuvé.

La DDT se tient à votre disposition pour examiner avec vous les difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer.

*Nous restons à votre écoute,*

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Maurice BARATE

**En communication à :**

- DDT/Service de l'urbanisme, et de l'aménagement durable (SUAD)
- DDT/Service de l'habitat, du renouvellement urbain et du bâtiment (SHRUB)
- DDT/Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (SAFE)
- Monsieur l'architecte des bâtiments de France